

**Commerce de gros / interentreprises de fruits et légumes - Bourgogne et Franche-Comté**  
**Entreprises incluses dans le rapport** (2024/1189)

- BOURGOGNE PRIMEURS
- CASAY - STE COOP AGRIC SERRISTES AUBE ET YONNE
- COOP AGRIC PETITS FRUITS BOURGOGNE
- DR IMPORT EXPORT
- ESTI LEGUMES
- JFD JUS FRAIS DEVELOPPEMENT
- LES COTEAUX BOURGUIGNONS
- LUXFRUITS
- MUTIN PRIMEURS
- TERRE DE SAONE

---

**Commerce de gros / interentreprises de fruits et légumes - Bourgogne et Franche-Comté**  
**Bon de commande** (2024/1189)

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 10 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2025.

- |  |                           |                                  |
|--|---------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> support papier    | 225 € HT                  | livraison début décembre         |
| <input type="checkbox"/> support PDF       | 225 € HT                  | livraison début décembre         |
| <input type="checkbox"/> support clé USB   | 325 € HT                  | livraison par retour de courrier |
| <input type="checkbox"/> papier et clé USB | <del>550 €</del> 440 € HT | remise de 20%                    |

Société .....  
A l'attention de .....  
Adresse .....  
CP et ville .....

Tampon ou signature

---

A retourner à **La Loupe Financière** par courrier, par mail ou par fax – mail **LLF@LLF.FR** – fax **+33 4 76 99 93 92**

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus. Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamé ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [±2]